

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Le 7 novembre 2013 : Suite aux élections municipales du 3 novembre dernier, le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue tient à souligner l'implication des femmes dans la gouverne locale de nos municipalités. Les femmes 35 % des éluEs soit 160 femmes sur les 463 postes disponibles*.

Les résultats des élections municipales de dimanche dernier sont encourageants. Les femmes occupent maintenant 18% des sièges à la mairie comparativement à 14% en 2009, soit 12 femmes élues comparativement à 9 en 2009. On note toutefois, une légère baisse au niveau des postes de conseillères. Les femmes occupent actuellement 37% des sièges en tant que conseillères, soit 148 sièges sur 398, comparativement à 38 %, 153 sièges sur 400 en 2009.

Il est intéressant de constater qu'en 2009, 162 femmes s'étaient fait élire sur une possibilité de 465 candidatures alors qu'en 2013, c'est 160 femmes élues sur une possibilité de 463 candidates. L'Abitibi-Témiscamingue compte maintenant 29 conseils municipaux paritaires soit 45 % ce qui démontre que la région avance sur le chemin de l'égalité (municipalité où nous comptons minimalement 3 femmes élues). Par exemple, Authier-Nord, Chazel, Duparquet, Trecesson, pour nommer que ceux-là. Une ombre au tableau, il y a encore 3 municipalités qui ne comptent aucune femme au conseil, soit Berry, Gallichan et Latulipe-et-Gaboury. Également, encore 10 municipalités qui comptent actuellement qu'une seule femme élue sur le conseil municipal.

Il est à noter qu'actuellement une municipalité est en recomptage puisqu'il y avait une égalité des voix pour le poste à la mairie entre M^{me} Joanne Larochelle et M. Donald Alarie à la municipalité de Saint-Bruno-de Guigues.

Les membres du RFAT se disent satisfaites de la progression du nombre de femmes au sein de la gouverne locale en Abitibi-Témiscamingue. Les membres félicitent toutes les élues et les élus de dimanche dernier.

** Selon les données préliminaires du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*